



Le 30 janvier 2017

Par SDÉ, courriel et messagerie

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
2^e étage, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Jean-Olivier Tremblay
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de cinq normes de fiabilité d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)
Dossier Régie : R-3997-2016 / Notre dossier : R053474 JOT**

Monsieur,

Le Coordonnateur dépose ses réponses à la demande de renseignements n° 2 de la Régie de l'énergie dans le dossier en rubrique comme pièce **HQCMÉ-4, Document 1** ainsi que des pièces révisées **HQCMÉ-2, Document 1 (version française), HQCMÉ-2, Document 2 (version anglaise), HQCMÉ-2, Document 3** et une liste des pièces à jour.

Par ailleurs, le Coordonnateur a procédé à des révisions de l'ensemble des normes et annexes Québec en français pour corriger quelques coquilles et pour donner suite aux instructions de la Régie formulées dans la décision D-2016-195 relativement à la définition du terme « responsable des mesures pour assurer la conformité » dans le Glossaire des termes et acronymes relatifs aux normes de fiabilité.

Les originaux vous parviendront dans les meilleurs délais.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

(s) Jean-Olivier Tremblay

JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat

JOT /sg

p. j.